

ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE LAIT

Projet d'ordre du jour

1. **ÉTAT DU MARCHÉ**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR EN 2021**
 - 2.1 **Projets en cours et réalisés**
 - Enquête périodique sur le prix de vente
 - 2.2 **Suivi des projets du programme de transition de La Financière agricole du Québec**
 - Biosécurité durant les activités de transport
 - Accompagnement stratégique des éleveurs de veaux de lait et service-conseils en gestion
 - Plan d'intervention à la ferme en biosécurité et services-conseils vétérinaires
 - 2.3 **Programme de qualité Veau vérifié**
3. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS CONJOINTS DES SECTEURS VEAU DE LAIT ET VEAU DE GRAIN**
 - 3.1 **Diagnostic et actions pour dynamiser le secteur veau lourd**
 - 3.2 **Implications fédérales et provinciales**
 - Association canadienne du veau
 - 3.3 **Application mobile RegiVeau**
 - 3.4 **Projet sur l'effet de différentes diètes distribuées pendant le repos lors du transport de veaux non sevrés**
 - 3.5 **Promotion et développement des marchés**
4. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2022**
5. **ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 5.1 **Critères d'admissibilité**
6. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**

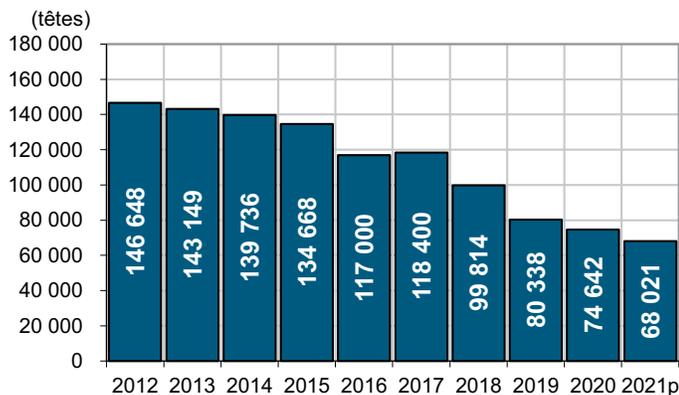


VEAUX DE LAIT

1. ÉTAT DU MARCHÉ

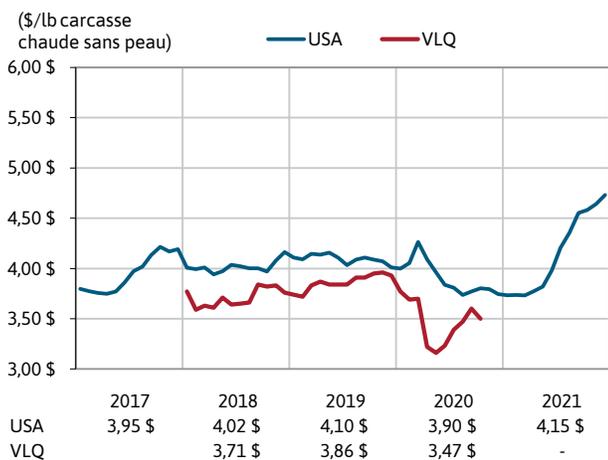
La production projetée de veaux de lait pour l'année 2021 devrait se situer autour de 68 021 veaux. Il s'agit d'une baisse de 8,9% par rapport à 2020. La production a diminué de près de la moitié depuis la dernière année où celle-ci était couverte par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles.

Figure 1: Production de veaux de lait au Québec



Source: PBQ: Volume de veaux de lait produits au Québec

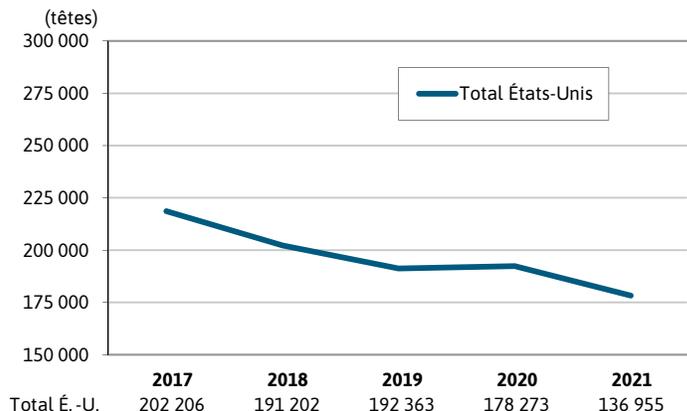
Figure 2: Prix des veaux de lait au Québec et aux États-Unis



Sources: USDA: Prix brut avant frais de douane et frais vétérinaires pour livraison des veaux aux États-Unis, excluant également les pertes de poids lors du transport; VLQ: Prix net enquêté par le CECPA

Les prix sur le marché des États-Unis se sont raffermis en 2021. Encore affectés par la faible demande en raison des mesures de santé publique associées à la pandémie de COVID-19, les prix au début de l'année se situaient entre 3,70 et 3,75\$/lb carcasse. Ensuite, ceux-ci se sont accrus à compter du mois de mai pour franchir les 4,70\$/lb carcasse en novembre. Les prévisions de prix pour l'année 2021 sont de 4,15\$/lb carcasse, une hausse de 0,25\$/lb carcasse par rapport à 2020.

Figure 3: Production de veaux de lait aux États-Unis



Source: USDA: Nombre de veaux de lait abattus dans le nord-est et dans le centre-nord des États-Unis

Aux États-Unis, la production de veaux de lait enregistre une autre baisse en 2021 avec 136 955 veaux, soit une diminution relative de 23%.

Imports et exports de viande de veau

Après 11 mois, les importations canadiennes de viande de veau en 2021 affichaient une diminution de 6% par rapport à la même période en 2020 selon les données publiées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Ainsi, au 27 novembre, celles-ci totalisaient 3 279 tonnes.

La viande en provenance de Nouvelle-Zélande demeure en tête en 2021 avec 1 533 tonnes. Il s'agit toutefois d'une baisse de 27% pour ce pays. Les États-Unis ont cédé le deuxième rang qu'ils occupaient aux Pays-Bas qui a expédié 741 tonnes, soit une hausse de 145%.

Après neuf mois, les exportations canadiennes de 2021 devançaient celles de l'an passé de 56%. C'est en grande partie au sud de la frontière que la viande de veau canadienne se dirige alors que 2 709 des 2 821 tonnes produites y sont expédiées.

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR EN 2021

2.1 PROJETS EN COURS ET RÉALISÉS

Enquête périodique sur le prix de vente

Depuis 2018, la référence pour établir le prix de vente du veau de lait était celle des producteurs américains indépendants (Non-Packer-Owned). Dans le contexte de la pandémie, les prix observés au Québec ne semblaient pas suivre le prix sur le marché des États-Unis.

Les PBQ ont confié un mandat au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) pour une enquête de prix du veau de lait du Québec auprès des producteurs. L'enquête s'est amorcée à l'été 2020 et a pris fin en février 2021. Les résultats ont permis de faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin de le sensibiliser sur les difficultés des producteurs dans le contexte de la pandémie.

2.2 SUIVI DES PROJETS DU PROGRAMME DE TRANSITION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Biosécurité durant les activités de transport

Le projet visant à améliorer la biosécurité durant les activités de transport a débuté en juin 2019 et viendra à échéance en avril 2022. À ce jour, 3 700 veaux laitiers ont été évalués au débarquement à l'encan, 508 questionnaires sur les pratiques de préparation des veaux au transport ont été remplis par les producteurs de lait, 400 veaux ont été suivis durant le premier mois à la ferme d'élevage et 46 suivis de transport ont été réalisés. Ce projet comporte aussi un volet biosécurité du transport. Ainsi, 12 audits portant sur la biosécurité ont été faits auprès des transporteurs.

Accompagnement stratégique des éleveurs de veaux de lait et service-conseils en gestion

Ce projet a permis le développement d'un outil d'aide à la décision afin d'assister les producteurs de veaux de lait indépendants dans le calcul de leur coût de production. La réalisation du coût de production permet d'établir un diagnostic et d'identifier des pistes d'intervention pour améliorer la rentabilité et l'efficacité de l'entreprise. L'outil d'aide à la décision est accessible aux producteurs depuis le 5 mars 2020 et ces derniers ont reçu une invitation à communiquer avec un consultant. Le projet a pris fin en janvier 2021.

Plan d'intervention à la ferme en biosécurité et services-conseils vétérinaires

Ce projet vise à développer et valider un outil et un processus d'audit en biosécurité afin de réduire les risques de diffusion et de transmission des maladies infectieuses dans les élevages de veaux de lait. Au total, 32 audits sur la biosécurité ont été réalisés dans des fermes de veaux de lait.

De plus, les producteurs pourront bénéficier de conseils vétérinaires en biosécurité. Les résultats permettront d'évaluer la faisabilité d'étendre ce projet à toutes les fermes.

2.3 PROGRAMME QUALITÉ VEAU VÉRIFIÉ

En date du 9 décembre 2021, 66 sites d'élevage de veaux de lait sont certifiés au programme Veau vérifié. Ces sites produisent 79 % du volume de production de veaux de lait au Québec.

3. RÉALISATIONS ET DOSSIERS CONJOINTS DES SECTEURS VEAU DE LAIT ET VEAU DE GRAIN

3.1 DIAGNOSTIC ET ACTIONS POUR DYNAMISER LE SECTEUR VEAU LOURD

Au Québec, le segment de la filière veau associé au veau lourd comprend les productions de veaux de grain et de veaux de lait. Les entreprises qui le constituent évoluent dans un environnement nord-américain hautement concurrentiel qui doit aussi composer avec des importations de viandes de veau en provenance d'Europe et d'Océanie dont l'importance est mal connue.

Actuellement, la production de veaux de grain est relativement stable. À l'opposé, la production de veaux de lait affiche une décroissance constante depuis plus d'une décennie, une situation peu attractive pour la relève. En plus de la concurrence, l'augmentation du coût des aliments fragilise la rentabilité des deux secteurs. Pour assurer la pérennité des entreprises, il apparaît plus que jamais nécessaire de connaître toutes les dynamiques du marché pour faire ressortir des constats et développer des stratégies de filière adéquates pour relever les défis de l'après-pandémie.

Le projet qui débutera en 2022, aura pour objectif d'évaluer les impacts des événements majeurs des dernières années, de mesurer les interrelations entre les secteurs, de connaître l'environnement d'affaires et déceler des créneaux et autres perspectives de développement.

Le projet devrait aussi permettre d'identifier des actions offrant les meilleures possibilités de développement pour chaque secteur, notamment celles assurant une viabilité des différents modèles de production et de mise en marché du produit final, et de favoriser l'établissement d'une relève dans des conditions favorables.

3.2 IMPLICATIONS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES

Association canadienne du veau

L'Association canadienne du veau (CVA) regroupe des producteurs, des abattoirs et des intervenants du secteur veau du Québec et de l'Ontario. Les PBQ en sont membres. En 2021, elle a travaillé sur les dossiers suivants :

- Suivi des travaux du Conseil national pour le soin aux animaux d'élevage lors de la révision des différents codes touchant le veau;
- Travaux avec diverses associations concernant l'adoption de lois contraignantes dans différents États américains ayant potentiellement un impact majeur sur l'accès à ces marchés pour la viande de veau;
- Veilles réglementaires auprès de Santé Canada sur tout projet de règlement touchant les médicaments;

- Communications régulières avec le cabinet de la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada, Mme Marie-Claude Bibeau;
- Soutien à la mise à jour du document *Veal at a glance* produit par Agriculture et Agroalimentaire Canada.

3.3 APPLICATION MOBILE REGIVEAU

RegiVeau est une application mobile développée par Attestra (anciennement Agri-Traçabilité Québec) qui permet de diminuer la saisie de données papier. Il est donc possible de faire des entrées en élevage, changer un numéro d'identifiant ou de consigner la mortalité et les traitements via une application développée pour téléphones intelligents. L'application et l'extranet des producteurs de veaux de lait seront liés. Par conséquent, peu importe l'endroit où une donnée est entrée, elle sera disponible sur l'une ou l'autre des plateformes. Ceci permettra de faciliter la prise de données à la ferme et de réduire l'utilisation de registres papier. L'application mobile et les registres de l'extranet sont conformes avec les programmes de certification Veau vérifié et Veau de grain du Québec certifié.

Les données du veau laitier entrées dans le Passeport Veau pourront également être consultées sur l'extranet ou sur l'application mobile. RegiVeau sera lancée officiellement au début de 2022.

3.4 PROJET SUR L'EFFET DE DIFFÉRENTES DIÈTES DISTRIBUÉES PENDANT LE REPOS LORS DU TRANSPORT DE VEAUX NON SEVRÉS

Dans le cadre de la modification du *Règlement sur la santé des animaux – Partie XII- Transport des animaux*, un projet de recherche a été mis sur pied afin d'évaluer l'impact de l'alimentation sur la santé, le bien-être et les performances des veaux non sevrés durant le transit sous des conditions commerciales. De plus, cette recherche vise à tester des produits alimentaires répondant aux exigences de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et évaluer leurs bénéfices et leur applicabilité dans l'industrie.

Initié par le comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers, les comités de mise en marché des veaux de lait et des veaux de grain ont appuyé financièrement le projet préliminaire et entérinent la seconde phase prévue pour 2022.

3.5 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Les activités de promotion et de développement des marchés du Veau de lait du Québec et du Veau de grain du Québec sont réalisées par des actions publicitaires axées sur le Veau du Québec et planifiées selon les piliers de messages suivants :

- Produit d'ici;
- Élevé avec fierté par des producteurs attentionnés;
- Protéine santé et versatile;
- Marque de confiance qui respecte les standards d'élevage et de transformation canadiens.

Compte tenu de la forte diminution de la demande pour la viande de veau de lait en 2020, le comité de mise en marché des veaux de lait a demandé au secteur veau de grain de prendre en charge la promotion du veau de lait et sa partie du Veau du Québec.

Le plan de promotion pour l'année était :

- Accroître la visibilité des produits de veau lors de la saison estivale (pour une deuxième année);
- Lancer le nouveau site Web Veau du Québec, conceptualisé à la nouvelle image de marque;
- Poursuivre les activités sur la page Facebook Veau du Québec et créer une page Instagram Veau du Québec.

Une collaboration avec Aliments du Québec a permis aux PBQ d'obtenir une aide financière de 150 000 \$ pour le déploiement de la campagne BBQ durant l'été.

Des activités publicitaires conjointes ont été réalisées au cours de l'année :

- Collaborations pour des livres de recettes (Jean-François Plante et Dingue);
- Concours de Noël en collaboration avec *5 ingrédients-15 minutes*, publicité dans le magazine *5 ingrédients-15 minutes* de janvier et création d'une galerie de recettes avec du veau sur la page d'accueil de *Pratico-Pratiques* pour Pâques;
- Deux vidéos présentant des recettes du quotidien personnalisées au Veau du Québec ont été diffusées sur le site Web de Ricardo et sur YouTube;
- Partenariats avec des influenceurs durant l'hiver et la saison du BBQ pour publier des recettes à base de veau et faire valoir l'aspect local, santé et polyvalent du veau;
- Publicité dans le magazine de l'Association Restauration Québec (ARQ) de mai et publicité conjointe avec Famille Fontaine dans un courriel ciblé aux membres et aux non-membres de l'ARQ au début juin;
- Publicité dans une infolettre *Aliments du Québec au menu* en mai;
- Campagne télévisée, numérique et réseaux sociaux sur le réseau TVA, Verizon et Facebook;
- Nouveau lettrage de la remorque gourmande Veau du Québec et dégustations extérieures dans 12 campings du Québec;
- Collaborations avec Aliments du Québec et Famille Fontaine;
- Collaboration avec Cook it;

- Discussions avec les bannières pour mettre de l'avant le Veau du Québec parmi les autres protéines;
- Collaboration avec Les Producteurs de pommes de terre du Québec pour une campagne télévisée, numérique et réseaux sociaux (émission *Occupation double* et concours Metro).

Pour mettre à l'avant-plan les producteurs de veaux, une section « Producteurs » a été ajoutée sur le site Web du Veau du Québec ainsi qu'une section « Vente à la ferme ».

Dans le cadre du Programme de développement des marchés bioalimentaires, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a accordé une aide de 292 000 \$ pour le financement de la promotion du Veau du Québec pour les deux prochaines années. Ce montant servira entre autres à financer :

- Un sondage réalisé par la firme Léger pour connaître les habitudes d'achats, de consommation et les perceptions à l'égard du veau;
- À l'hiver, campagne télévisée, numérique et réseaux sociaux sur la plateforme Mordus de Radio-Canada et l'émission *Savourer* de Geneviève O'Gleman;
- À l'été, campagne télévisée, numérique et réseaux sociaux ainsi qu'une campagne d'influenceurs sur Instagram.

4. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2022

En 2022, le secteur veau de lait entend consacrer ses efforts sur les dossiers suivants :

- Continuer la mise en œuvre de la planification stratégique de la filière veau;
- Réaliser le projet de diagnostic et actions pour dynamiser le secteur veau lourd;
- Travailler avec la CVA et le groupe de travail fédéral sur la compétitivité du veau pour faire connaître les enjeux prioritaires du secteur auprès des intervenants, des décideurs publics et des instances gouvernementales;
- Poursuivre le travail pour améliorer la qualité des veaux laitiers en collaboration avec le comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers et participer activement au Forum Veau;
- Déployer l'application mobile RegiVeau;
- Participer à la réalisation de l'étude sur l'effet de différentes diètes distribuées pendant le repos lors du transport de veaux non sevrés;
- Améliorer la compétitivité du secteur;
- Réaliser le plan de promotion 2022.

5. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

5.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie veaux de lait au Plan conjoint;
- Avoir élevé pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente, au moins 100 veaux de lait au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également :
 - Être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - Détenir au moins 20% de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - Siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
 - Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

